

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET	
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise MARIN	

Membres absents :

M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER.

OBJET : Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2016

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Le Grand Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

L'objectif de ce rapport était de faire évoluer le document afin de prendre en compte les recommandations faites par la chambre régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2015 à juin 2016. Il est construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20 % l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020 en priorisant l'action autour des grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre que sont les déplacements de personnes, la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et le patrimoine de la collectivité et le développement des énergies renouvelables.

- Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre (accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique de leur logement, réhabilitation thermique du parc des logements à loyer modéré, programme « Habiter mieux »)
- Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables (UIOM et réseau de chaleur urbain : passage en unité de valorisation énergétique, extension du réseau de chaleur du Grand Dijon)
- Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours (promotion du vélo en ville, sensibilisation des jeunes à l'écomobilité, appel à projet mobilité rurale : Divia pouce...)
- Viser l'exemplarité de l'action publique locale (conseil en énergie partagé, lauréat appel à projet « Villes respirables 5 ans », lauréat appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »...).

Les perspectives :

L'objectif pour le Grand Dijon est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. La révision du plan climat énergie territoriale qui sera lancée en 2017 par le Grand Dijon sera l'occasion de fixer de nouveaux objectifs territoriaux à l'horizon 2030 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

- Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité (maille verte et bleue locale, aménagement urbain au service du végétal...)
- Accompagner le changement des pratiques vers une meilleure protection (gestion exemplaire des espaces verts...)
- Protéger et gérer durablement la ressource en eau (valorisation énergétique des eaux usées, compétence GEMAPI...)

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Communauté Urbaine, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire.

Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

- Assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous (santé, logement, éducation...)
- Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous (développement de l'offre culturelle, développement des pratiques artistiques et culturelles)

Les perspectives :

2016 sera l'année de l'élaboration du Contrat Local de Santé. Dans le domaine culturel, un projet culturel qui contribue à renforcer le lien social, le « vivre ensemble » et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés, sera élaboré ainsi que la construction de la politique événementielle et la valorisation dynamique du patrimoine.

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

- Renforcer le lien social et la solidarité (éco-rénovation urbaine des quartiers dans le cadre du NPNRU), règlement local de publicité intercommunal, Dijon internationale,)
- Favoriser l'insertion et l'emploi local (dispositif emploi d'avenir...)

Les perspectives :

2016 sera aussi marqué par la mise en œuvre du Contrat de Ville récemment signé.

Les évolutions sociales et démographiques du territoire, pointées notamment dans l'analyse des besoins sociaux doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour de l'accompagnement des publics précaires, de la prise en compte du développement des familles monoparentales, de la réponse aux besoins d'une population vieillissante.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par le Grand Dijon :

- Soutenir l'économie sociale et solidaire et la dynamique économique locale (charte des commerçants éco responsables, éco parcs d'activités économiques, cité de la gastronomie, label French Tech..)
- Développer l'économie circulaire (programme local de prévention des déchets et territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi, lutte contre le gaspillage alimentaire, Illicodéchets, réemploi, flux textiles, déchets verts...)

Les perspectives :

Pour le Grand Dijon, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le rapport de situation en matière de développement durable du Grand Dijon.

Preennent acte du rapport : 75

Ne souhaitent pas acter le rapport : 3